SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/10/2026

Réponse à l'interpellation n°31 :
« Quand Manneken-Pis est mieux équipé que certains ouvriers communaux : quelles sont les priorités du Collège ? ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal PS » (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Votre interpellation soulève une question légitime : celle de la disponibilité des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle pour nos ouvriers communaux. La sécurité de nos agents est une priorité, et personne ne conteste qu'ils doivent disposer du matériel nécessaire pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Mais encore faut-il aborder cette question avec rigueur, honnêteté et sens des responsabilités. Car la comparaison que vous établissez entre les tenues du Manneken-Pis et les équipements de nos ouvriers communaux relève davantage de la caricature que d'une analyse sérieuse de la situation.

Faire bien ne signifie pas nécessairement dépenser beaucoup. L'habillement du Manneken-Pis représente un coût limité au regard de l'ensemble des dépenses communales. Il s'agit d'une tradition patrimoniale, entretenue grâce à des moyens modestes, qui participe à l'identité et au rayonnement de notre commune. La confection d'un costume offert par Saint-Josse repose sur un patchwork de talents locaux, sur la mobilisation citoyenne, sur la valorisation des compétences et sur les échanges intergénérationnels. Présenter cette démarche comme la preuve que le Collège privilégierait le folklore au détriment de la sécurité des travailleurs est donc une comparaison particulièrement réductrice.

On peut parfaitement entretenir une tradition locale avec un budget limité tout en devant faire face à des besoins importants et parfois urgents en matière d'équipements professionnels. Opposer artificiellement ces deux réalités ne fait pas avancer la question qui nous occupe.

Venons-en donc aux faits.

Où en sommes-nous dans la fourniture des équipements ?

Sur la base des crédits inscrits à l'article budgétaire correspondant et dans le contexte particulier du douzième provisoire dans lequel nous nous trouvons, plusieurs commandes ont pu être réalisées cette année.

A titre d'illustration, les commandes effectuées portent sur les quantités suivantes, pour la propreté publique.

- 26 paires de chaussures de sécurité ;
- 708 paires de gants de sécurité ;
- 70 T-shirts ;
- 70 gilets de sécurité ;
- 50 vestes polaires ;
- 8 pantalons.

Ces chiffres qui ne sont pas exhaustifs démontrent que des commandes ont bien été passées et que des équipements ont été acquis pour répondre aux besoins des services.

Les besoins actuellement identifiés concernent essentiellement les pantalons de travail ainsi que certaines pointures de chaussures, pour lesquelles des actes administratifs sont posés.

Il ne serait ni juste ni responsable de laisser entendre que le Collège serait indifférent à la sécurité de ses agents. La sécurité ne se résume pas à une opposition politique ni à une formule choc. Elle exige un suivi concret des besoins, une collaboration avec les services compétents et des décisions budgétaires permettant de traduire les priorités en commandes effectives.

Il faut cependant rappeler une réalité institutionnelle que votre interpellation passe sous silence : la commune fonctionne dans un contexte de douzième provisoire, qui limite ses possibilités d'engagement et de planification budgétaires.

Cette situation ne résulte pas simplement d'un choix du Collège. Elle s'inscrit également dans un contexte plus large de blocage institutionnel et budgétaire, auquel votre formation politique, qui siège au niveau régional, ne peut prétendre être étrangère. La non-approbation des comptes et les conséquences qu'elle entraîne sur la capacité de gestion de la commune constituent des éléments que vous ne pouvez raisonnablement ignorer lorsque vous nous interrogez sur les moyens disponibles.

Il serait donc pour le moins paradoxal de dénoncer les limites auxquelles la commune est confrontée tout en faisant abstraction des responsabilités politiques qui contribuent à cette situation. On ne peut pas, d'un côté, participer à un contexte qui restreint les marges de manœuvre budgétaires et, de l'autre, reprocher au Collège de ne pas pouvoir répondre instantanément à l'ensemble des besoins.

Monsieur le Conseiller, nous partageons un objectif : que nos ouvriers communaux disposent des équipements nécessaires pour travailler en sécurité et dans des conditions dignes.

Mais cet objectif mérite mieux qu'une comparaison entre une statue emblématique de Bruxelles et les agents qui font vivre nos services publics au quotidien.

Le Manneken-Pis ne prend ni la place des ouvriers communaux ni le budget de leurs équipements. Entretenir une tradition locale à faible coût n'est pas contradictoire avec la volonté d'améliorer les conditions de travail. Faire croire le contraire, c'est entretenir une caricature qui détourne le débat des véritables enjeux.

Les commandes réalisées cette année démontrent que des moyens ont été mobilisés malgré les contraintes du douzième provisoire.

La sécurité de nos agents ne doit être ni un slogan ni un instrument de polémique. Elle doit rester une responsabilité collective, qui suppose des actes concrets, des moyens budgétaires et une volonté politique cohérente à tous les niveaux de pouvoir.

C'est sur cette base que le Collège entend poursuivre son travail.